

# PAPETERIE MÉCANIQUE DU PHÉNIX,

SISE AU MOULIN-HAUT, COMMUNE DE RAZAC, ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX.

### Société en commandite par Actions.

## DE L'INDUSTRIE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Le département de la Dordogne n'a compté jusqu'à présent qu'un petit nombre de grands établissements industriels. C'est un regret qui est dans toutes les bouches, et dont la cause doit être principalement attribuée au manque de routes et de confiance.

L'habile administrateur (1) placé à la tête du département ne nous laissera bientôt plus rien à désirer sous le rapport *des routes*. Ces voies de communications réunies à la canalisation de l'Isle, bienfait immense dont on ne tient peut-être pas assez de compte à son auteur, M. de Bellisle, doivent nous mettre promptement au rang des localités les plus favorisées.

Quant à la *confiance*, elle tient à peu de chose. Qu'un établissement soit loyalement constitué; qu'il réussisse; que ses actions, subdivisées par petites sommes afin que toutes les fortunes puissent y atteindre, rapportent de beaux bénéfices, et l'on verra surgir les capitax. Ce sont eux qui viendront alors solliciter l'industrie, et le département se couvrira successivement de fabriques.

C'est dans l'espoir de hâter un résultat, si désirable pour tout cœur périgourdin, que nous avons conçu l'idée d'une *Papeterie Mécanique*. A aucune époque, d'ailleurs, les circonstances ne furent plus favorables aux entreprises industrielles. La France, calme au dedans et respectée au dehors, est appelée à jouir d'une longue tranquillité. Cette conviction, qui a pénétré dans tous les esprits, a tracé la voie des associations de capitaux, voie sans laquelle il est impossible de rien entreprendre de grand; car, dans les arts, les lettres, les sciences et l'industrie, l'isolement est mortel à tout progrès!... Les étrangers eux-mêmes viennent nous donner l'exemple et nous apportent leur fortune. Ils savent combien la France réunit de sources de prospérité, et l'expérience qu'ils ont acquise dans leur pays leur a fait juger ce qu'on devait espérer de notre avenir commercial.... Heureuse association des peuples, qui, après nos longues discordes, est l'expression bien marquée d'un besoin de sociabilité et de rapprochement, en même temps qu'un gage assuré de la paix du monde!

En présence de ce mouvement général des esprits, nous avons pensé que l'établissement d'une Papeterie Mécanique ne pouvait manquer d'être accueillie avec faveur, surtout si elle offrait toutes les garanties désirables de bonne foi et de sécurité.

(1) M. Romieu est arrivé à Périgueux le 3 août 1833; quarante routes importantes ont été ouvertes dans le département depuis cette époque.

BIBLIOTHÈQUE  
ET LA VILLE  
DE PÉRIGUEUX

C'est ce dont chacun pourra juger par l'exposé suivant, fruit de nos convictions et d'une étude de plusieurs années.

#### AVANTAGES DE LA PAPETERIE MÉCANIQUE DU PHÉNIX.

Le succès de tout établissement industriel exige la réunion des conditions suivantes : 1.<sup>o</sup> *Heureux choix de l'industrie*; — 2.<sup>o</sup> *Bonne position de l'établissement*; — 3.<sup>o</sup> *Ecoulement assuré des produits*; — 4.<sup>o</sup> *Sage administration*.

##### 1.<sup>o</sup> Choix de l'industrie.

La presse a, depuis quelques années, pris un grand développement. Le nombre des publications périodiques va croissant chaque jour, et nous sommes cependant bien loin encore d'égaler les produits de l'Angleterre et de l'Amérique.

Dans l'état actuel de la presse, et dût-elle ne plus faire un pas, c'est un fait avéré aujourd'hui que les papeteries existantes ne suffisent plus aux besoins; que l'on se dispute les papiers dans les magasins de Paris, et que toutes les fabriques font des bénéfices considérables.

Aucun genre d'industrie ne saurait donc présenter aux capitalistes des avantages plus réels.

D'un autre part, les procédés mécaniques employés aujourd'hui pour la fabrication des papiers ont laissé bien loin en arrière les usines établies d'après l'ancien système. Ne pouvant soutenir la concurrence ni pour la beauté des produits ni pour la rapidité de la fabrication et l'économie, elles sont obligées de cesser leur travail ou d'adopter les machines nouvelles. Mais, dans ce dernier cas, leur vieux matériel les laisse encore avec une infériorité marquée en présence des établissements entièrement neufs.

##### 2.<sup>o</sup> Bonne position de l'établissement.

Il ne suffit pas à une papeterie d'avoir un matériel puissant; il lui faut, par-dessus tout, des eaux claires, limpides, et susceptibles de donner au papier une grande blancheur. Toute fabrique située sur une rivière et privée de fontaines doit s'attendre à voir interrompue sa fabrication à chaque pluie qui viendra troubler ses eaux.

Cet inconvénient ne sera jamais à craindre au Moulin-Haut, lieu que nous avons choisi et dont nous sommes propriétaires; car indépendamment de la rivière de l'Isle, qui se jette dans le moulin avec une force de 150 chevaux, il existe à 20 pas de cette chute d'eau une des plus belles fontaines du département, connue sous le nom de *l'Abîme de Razac*.

La masse d'eau qui en surgit peut être évaluée à une force de 15 à 20 chevaux. Quels que soient le temps et la saison, elle conserve, à très peu de chose près, la même abondance, la même limpidité. — L'analyse a prouvé que ses eaux ne contenaient aucune parcelle de fer, et qu'elles étaient parfaitement convenables à la préparation du chiffon.

Nul doute, alors, que les papiers dont la pâte aura été blanchie sur cette fontaine rivaliseront avec ceux d'Angoulême, qui n'a dû qu'à ses eaux la réputation dont il a joui si long-temps, et que le département de la Dordogne pouvait à tant de titres lui disputer.

En outre de ces premiers avantages, le lieu que nous avons choisi en offre d'autres non moins importants.

Il est situé dans une plaine fertile où la population fournira, à bon compte, les bras nécessaires; les marchands de chiffon y circulent toute l'année, enfin des bois considérables, situés à l'entour, permettront d'avoir les combustibles à très bas prix, en même temps que la navigation y apportera les charbons.

Une heure de marche seulement sépare le Moulin-Haut de Périgueux. A sa droite est la rivière de l'Isle, aujourd'hui canalisée; à gauche, la grande route royale de Lyon à Bordeaux.

Ainsi se trouvent là réunies, comme garanties de succès, deux chutes d'eau assez

rapprochées pour être liées par le même bâtiment ; l'impénétrabilité continue des eaux, double voie de communication offerte à l'exportation et à l'importation, enfin proximité des villes de Périgueux et Bordeaux. — Il est, d'ailleurs, important de remarquer que nulle fabrique mécanique n'étant établie ni dans la Dordogne ni dans les départemens voisins, on aura pour tributaires obligés toute la partie du département qui n'avoisine pas l'Angoumois, la Corrèze, la Haute-Vienne, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, etc., etc., etc.

3.<sup>e</sup> Écoulement assuré des produits. — Avantages du titre de fabrique du Phénix.

Indépendamment des certitudes de placement que l'entreprise trouve dans les conditions générales de sa position, nous sommes heureux de pouvoir en ajouter d'autres qui nous sont personnelles.

1.<sup>e</sup> Placé à la tête d'une des premières imprimeries de Paris, nous consommons chaque année pour 2 à 300,000 fr. de papier. C'est plus que la fabrication totale du nouvel établissement, auquel nous prenons l'engagement de nous adresser toujours de préférence. Ainsi, dans le cas où une crise commerciale surviendrait, la *Papeterie du Phénix*, par une heureuse exception, n'en continuera pas moins à marcher, sûre qu'elle serait d'avoir un écoulement assuré pour tous ses produits.

2.<sup>e</sup> Dans l'espérance de hâter la fondation de cette usine, nous avons entrepris, il y a deux ans, la vente de papiers à lettres, qui ont aujourd'hui une certaine réputation. Ils sont marqués d'un chiffre particulier qui en garantit la propriété. Le commerce les connaît, et les demande sous le titre de *Papiers Phénix*.

En adoptant la même désignation de *Papeterie du Phénix*, la nouvelle fabrique se trouvera donc avoir, à l'avance, un nom connu, une réputation faite. Elle profitera des travaux des fabriques les plus avancées et des beaux échantillons répandus, sous cette dénomination, dans le commerce. Dès la première année, elle prendra rang, dans l'opinion publique, parmi les établissements les plus renommés : il lui suffira, pour maintenir cette réputation, de ne pas faire plus mal, chose impossible en quelque sorte, avec les nouvelles machines.

3.<sup>e</sup> Elle aura un dépôt à Paris, dont nous serons l'agent. De vastes relations commerciales, des rapports journaliers avec les ministères et les grandes administrations, nous permettront de placer, en dehors même de notre consommation, une quantité considérable de papiers. C'est dans cette vue que les constructions de la fabrique doivent être établies de manière à recevoir une seconde mécanique qui doublera les produits et les bénéfices.

Toutes les ventes seront garanties par nous, afin que la société ne puisse jamais courir aucune chance de perte.

4.<sup>e</sup> Sage administration.

Les statuts ont été rédigés de manière à donner aux actionnaires toutes les garanties désirables. En voici l'analyse :

*Capital, 300 mille francs*, divisés en actions de 250 francs, destinés tant à l'acquisition des machines et des constructions, qu'à un fonds roulant qui permettra d'acheter tout au comptant.

Dans le cas où l'on monterait une deuxième machine, les frais nécessaires seront pris sur les bénéfices en réserve.

*Du gérant.* — Il est nommé par l'assemblée générale. — Fournit un cautionnement en actions. — Ses appointements fixes ne dépassent pas 1,500 fr.; mais il a une part dans les bénéfices, afin que son propre intérêt d'actionnaire et de gérant le porte à augmenter les produits. — Ne fait aucun billet, et ne peut, en conséquence, engager la société.

*Comptabilité.* — Un caissier a le maniement des fonds, afin que la caisse et l'administration ne restent pas dans les mêmes mains. — Les paiemens, même les moins importans, n'ont lieu que sur des pièces comptables, visees par le gérant et signées de la partie prenante.

*Du conseil de surveillance.* — Les opérations du gérant sont contrôlées par un conseil de surveillance. — Il se réunit une fois au moins tous les mois. — Il convoque l'assemblée générale chaque fois où il le croit nécessaire.

*De la liquidation.* — Si, contre toute prévision, les bénéfices ne s'élevaient pas à 5 p. <sup>o</sup>lo, la dissolution pourrait être prononcée dès la 2.<sup>e</sup> année; l'établissement, les machines, la clientèle, etc., mises en vente, et le produit distribué à tous les actionnaires. — Chaque action aura donc, même dans l'hypothèse la plus malheureuse, la certitude de rentrer dans la presque intégralité de son capital.

*Aucune prime, ni traitement, ni action bénéficiaire, ne sont réservées.*

#### DES BÉNÉFICES DE LA PAPETERIE DU PHÉNIX.

Une papeterie mécanique bien administrée peut, dans les circonstances présentes, produire 30 ojo de bénéfices. Mais, ne voulant présenter que des calculs positifs, nous les porterons seulement :

Pour une machine, à 30,000 fr., soit 15 ojo.

Pour deux machines, à 60,000 fr., soit 30 ojo.

Sept et demi pour cent seront répartis, à chaque fin d'année, entre les actionnaires. Le surplus sera appliqué à un fonds de réserve, pour être distribué en fin de société.

Ainsi, à l'expiration des 15 années, chaque actionnaire de 1,000 fr. (4 actions de 250 fr.), aura reçu :

1. <sup>e</sup> Intérêt de ses fonds 5 0jo. . . . .	750 fr.
2. <sup>e</sup> Dividende 7 1/2, payé chaque année. . . . .	1,125
3. <sup>e</sup> Répartition de 7 1/2 dans le fonds de réserve. . . . .	1,125
<hr/>	
	3,000

Et si la deuxième machine est mise en activité, les dividendes et répartition des fonds de réserve seront de 15 p. <sup>o</sup>lo en sus, soit . . . . .

2,250

TOTAL des produits de chaque actionnaire de 1,000 fr. . . . . 5,250  
non compris sa part dans la répartition du fonds roulant, restant en caisse.

#### RESUME.

On a vu, par le rapide exposé qui précède, que toutes les conditions désirables pour le succès d'un établissement se trouvaient ici réunies.

Voilà trois années que nous méditons et que nous avons en quelque sorte préparé cette entreprise. Aucune, nous le disons hautement, ne nous a paru plus sûre et plus avantageuse, et c'est pénétré de cette intime conviction, que pour la conserver au Périgord, nous n'avons pas hésité à refuser les offres de capitalistes étrangers. Heureux si un premier essai peut répandre l'esprit d'association dans le département, et donner l'essor à tout ce qu'il renferme de richesse et de prospérité!

Les succès obtenus dans notre établissement de Paris, dont les actions se sont vendues, dès la première année, avec un bénéfice de 10 p. ojo, suffiraient, peut-être, pour donner quelque confiance à nos paroles; mais comme en affaires tout se traduit en chiffres, nous souscrivons dès aujourd'hui pour CINQUANTE MILLE FRANCS. Cette souscription, qui forme le sixième des capitaux nécessaires à la *Papeterie Mécanique*, et qui nous laisserait le plus compromis en cas de chances défavorables, prouvera, plus encore que nos paroles, notre confiance dans l'entreprise.

Périgueux, 15 août 1836.

PAUL DUPONT,

Directeur de l'imprimerie et de la librairie normale, établies à Paris,  
rue de Grenelle-Saint-Honoré, Hôtel-des-Fermes.

*NOTA.* — Les Statuts sont déposés chez M.<sup>o</sup> GAILLARD, notaire à Périgueux; c'est à lui que devront être adressées les demandes d'actions.

Périgueux. — Imprimerie de DUPONT.

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
DE PÉRIGUEUX